

CONTEXTE

- ➡ Nous arrivons à l'échéance du 4 février, date limite de signature :
- des accords filières « Conseiller Vente » et « Expert Service Client »
 - des accords de rémunération associés à ces métiers.

NOTRE POSITION

Après une analyse approfondie des documents et plusieurs temps d'échanges avec notre équipe, nous maintenons notre position.

Nous reconnaissons les évolutions apportées par la direction, notamment sur la rédaction des filières, qui vont dans le bon sens.

Néanmoins, concernant la rémunération, des points essentiels demeurent sans réponses : garanties concrètes, dispositifs de sécurisation et niveau d'ambition permettant d'emmener durablement les équipes terrain.

Dans ces conditions, la CFTC n'est pas favorable à une signature en l'état.

la CFTC n'est pas favorable à une signature.

NOTRE ENGAGEMENT

La CFTC mesure les enjeux de ce projet pour l'avenir collectif.

Nous restons convaincus qu'en prenant le temps du dialogue et de la construction, il est possible d'aboutir à un accord réellement équilibré, protecteur et porteur de perspectives.

Cette transformation concerne une large partie des salariés, y compris l'encadrement. Elle exige un dialogue social sincère, structuré et à la hauteur des responsabilités collectives et des ambitions de l'entreprise.

Notre décision a été officiellement transmise à la direction et nous demeurons pleinement ouverts à la poursuite des négociations dans un esprit constructif.